

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice

**Agence Nationale de Recherches Géologique et du Patrimoine Minier
(ANARPAM)**

Avis à manifestation d'intérêt International (AMII) pour le recrutement d'un bureau de suivi, contrôle et assurance qualité indépendant.

AMII N° 02/CPMP/ANARPAM/2026

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt fait suite au Plan de Passation des Marchés (PPM) 2026 de l'ANARPAM, publié sur les sites www.anarpam.mr et www.arnp.mr.

L'Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier (ANARPAM), établissement public sous la tutelle du Ministère des Mines et de l'Industrie (MMI), lance un programme intégré de cartographie géophysique aéroportée haute résolution dans le sud des chaînes des Mauritanides. Ce programme s'inscrit dans son Plan Stratégique 2025-2030 et poursuit les objectifs suivants :

- Produire une cartographie structurale et lithologique multi-sources de référence ;
- Identifier et hiérarchiser les zones favorables à la minéralisation pour les phases d'exploration avancée ;
- Réduire le risque d'exploration et renforcer l'attractivité du secteur minier pour les investisseurs.

La mission du Bureau de Suivi et Contrôle (BSC) a pour objectif principal d'assister l'ANARPAM dans la supervision technique et le contrôle qualité du programme de cartographie géophysique et géologique.

De manière spécifique, le BSC devra :

- Vérifier la conformité des travaux aux spécifications techniques contractuelles ;
- Assurer le suivi du contrôle qualité (QA/QC) durant les phases d'acquisition, de traitement et d'interprétation ;
- Valider les données, traitements, cartes et modèles produits par le prestataire ;

- Accompagner et superviser les travaux de cartographie géologique de terrain réalisés par l'ANARPAM ;
- Appuyer l'interprétation intégrée des données géologiques et géophysiques ;
- Assister le comité technique de pilotage dans la réception technique des travaux ;
- Contribuer au transfert de compétences au profit du personnel de l'ANARPAM et du Ministère.

2. DESCRIPTION DU PROGRAMME ET COMPOSANTES À SUPERVISER

Le programme est divisé en **deux (2) lots distincts mais indissociables**. Les soumissionnaires doivent impérativement manifester leur intérêt pour **l'ensemble du marché (LOT 1 + LOT 2A + LOT 2B)**.

Lot	Nature des travaux	Zone	Superficie	Objectif principal
LOT 1	Levé magnétique aéroporté (MAG)	Sud des Mauritanides	$\geq 20\,000\text{ km}^2$	Cartographie structurale et lithologique régionale, identification d'anomalies favorables.
LOT 2A	Levé électromagnétique temps-domaine (TDEM)	Zone Boughoul	500 km^2	Exploration minière avancée, définition de cibles conductrices pour travaux au sol.
LOT 2B	Levé magnétique (MAG) + électromagnétique temps-domaine (TDEM)	Zone Guelb Lezrag	$1\,000\text{ km}^2$	Exploration minière avancée avec intégration MAG + TDEM pour un modèle géologique 3D et un ciblage précis.

Parallèlement aux travaux géophysiques, l'ANARPAM conduira des travaux de cartographie géologique de terrain couvrant une superficie d'environ $20\,000\text{ km}^2$ dans la même zone. Ces travaux de terrain seront intégrés aux données géophysiques pour produire une cartographie géologique et structurale de référence.

3. PRINCIPALES PRESTATIONS DU BUREAU DE SUIVI ET CONTRÔLE

Sur la base des Termes de Référence (TDR), le BSC sera responsable de la supervision de l'ensemble des phases du programme :

- **Supervision des travaux géophysiques** : Contrôle des plans de vol, des équipements, des paramètres d'acquisition, des procédures QA/QC et des rapports périodiques du prestataire.
- **Supervision du traitement des données** : Suivi et validation des corrections, du leveling, de la génération des grilles et de la cohérence des produits dérivés (MAG, TDEM).
- **Supervision de l'interprétation** : Validation des cartes structurales et lithologiques, de l'identification des anomalies, des inversions et des modèles 3D.
- **Supervision de la cartographie géologique** : Appui technique et contrôle qualité des méthodes, des données collectées et des cartes produites par les équipes de l'ANARPAM.
- **Validation des livrables** : Vérification de la conformité de tous les livrables (données, rapports, cartes) aux spécifications contractuelles et assistance à la réception technique.
- **Formation et transfert de compétences** : Conception et animation de sessions de formation pratique en acquisition, traitement et interprétation des données géophysiques à l'intention du personnel de l'ANARPAM et du Ministère.

4. QUALIFICATIONS REQUISES DU CANDIDAT

Les cabinets, firmes ou groupements de firmes intéressés doivent justifier des compétences et expériences suivantes :

- **Expérience générale** : Avoir une existence légale d'au moins dix (10) ans et une expérience multidisciplinaire avérée dans le domaine de l'exploration minière par géophysique aéroportée.
- **Expérience spécifique (essentielle)** :
 - Avoir réalisé avec succès le suivi et le contrôle qualité d'au moins **deux (2) projets** de levés magnétiques aéroportés haute résolution de superficie comparable ($\geq 20\ 000\text{ km}^2$) au cours des cinq (5) dernières années.
 - Avoir réalisé avec succès le suivi et le contrôle qualité d'au moins **deux (2) projets** de levés TDEM aéroportés de superficie comparable ($\geq 500\text{ km}^2$) au cours des cinq (5) dernières années.
 - Une expérience avérée dans l'intégration de données MAG et TDEM pour la modélisation 3D et le ciblage minier est un atout majeur.
- **Références** : Fournir une liste détaillée de références pour des projets de contrôle et de suivi similaires, incluant le nom du projet, le pays, le maître d'ouvrage, le domaine de compétence (MAG, TDEM, intégration) et des coordonnées de contact complètes (client, téléphone, email). Une expérience en Afrique de l'Ouest et spécifiquement en Mauritanie sera fortement valorisée.
- **Personnel clé** : Disposer d'une équipe de renommée internationale composée des experts suivants. Les CV détaillés devront démontrer leurs diplômes et expériences pertinentes :

1. **Chef de Mission / Géophysicien Sénior** (Doctorat/Master, 15 ans d'expérience min. ; Statut de Qualified Person (QP) ou Competent Person (CP) selon un code international reconnu).
2. **Géophysicien Sénior Spécialiste TDEM** (Doctorat/Master, 12 ans d'expérience min. en électromagnétisme aéroporté).
3. **Géophysicien Sénior Spécialiste MAG** (Doctorat/Master, 12 ans d'expérience min. en traitement et interprétation de données magnétiques).
4. **Géologue Sénior d'Exploration / Spécialiste Cartographie Géologique** (Doctorat/Master, 12 ans d'expérience min.).
5. **Spécialiste Cartographie Multi-Sources et SIG** (Master, 10 ans d'expérience min.).

- **Normes et Qualité** : Démontrer une maîtrise des standards internationaux (SEG, USGS, IAGSA) et disposer de procédures QA/QC rigoureuses (avec contrôles en temps réel, lignes répétées, etc.).

5. CONTENU DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Les dossiers de manifestation d'intérêt, rédigés en **français**, doivent impérativement inclure les informations suivantes :

1. **Lettre de manifestation d'intérêt** adressée au Président de la Commission de Passation des Marchés Publics (CPMP) de l'ANARPAM.
2. **Présentation de la firme ou du groupement** : Statut juridique, organigramme, chiffre d'affaires annuel, moyens matériels et humains.
3. **Références pertinentes** : Tableau détaillé des projets similaires réalisés au cours des cinq (5) dernières années, incluant : Nom du projet et pays, Maître d'ouvrage et coordonnées de contact, Domaine de compétence (MAG, TDEM, intégration), Période de réalisation, et une brève description du projet et des résultats obtenus.
4. **Qualifications du personnel clé** : CV détaillés des cinq (5) experts clés proposés (voir section 4), avec attestations de diplômes et certifications.
5. **Approche méthodologique préliminaire** : Une note succincte (3 pages maximum) décrivant l'approche proposée pour réaliser l'ensemble du programme de supervision, intégrer les données existantes (PRISM 1 & 2) et assurer le volet formation/transfert de compétences.

6. MODALITÉS DE SOUMISSION

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être soumis en **un (1) original et trois (3) copies**, ou par voie électronique (en un seul fichier PDF) à l'adresse email ci-dessous, au plus tard le **22 juillet 2026 à 12h (heure locale de Mauritanie)**.

Adresse de soumission :

Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics
Agence Nationale de Recherches Géologiques et du Patrimoine Minier
(CPMP/ANARPAM)

Ksar Zone Administrative, derrière l'Université
BP 654, Nouakchott -- Mauritanie
Email : cpmp.anarpam@anarpam.mr

7. PROCESSUS DE SÉLECTION

La sélection des candidats se fera selon la méthode "**Sélection fondée sur la qualité et le coût**" (SFQC), conformément aux procédures de passation des marchés publics de la Mauritanie.

Les dossiers de manifestation d'intérêt seront évalués sur la base des critères suivants :

Critères d'Évaluation	Points
Expérience générale et spécifique du soumissionnaire dans le domaine du contrôle et suivi des réalisations de levés MAG et TDEM aéroportés haute résolution, incluant l'intégration des données.	45
Qualifications et expériences des experts clés proposés (CV, diplômes, années d'expérience dans des projets similaires, statut QP/CP).	35
Qualité de la note méthodologique (approche technique, plan QA/QC, plan de formation/transfert, planning).	20
TOTAL	100

Seuls les candidats jugés les plus qualifiés, sur la base de cette évaluation, seront invités à soumettre une offre technique et financière détaillée.

8. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Les Termes de Référence (TDR) complets sont disponibles sur le site de l'ANARPAM à l'adresse suivante : [Cliquez ici pour télécharger les TDR](#)
- Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la Direction de Géoressources de l'ANARPAM à l'adresse email : cisse.traore@anarpam.mr ou par téléphone au +222 46 84 00 71, de 9h à 17h du lundi au jeudi, et de 9h à 12h le vendredi.
- **Note importante** : Le BSC devra exercer sa mission avec une impartialité et une indépendance totales vis-à-vis du ou des prestataires chargés des travaux géophysiques.

Le 07/07/2026

**Le Directeur Général
El Hachemi CHEIKH SIDATY**

